

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2845

présenté par

Mme K/Bidi, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et M. Wulfranc

ARTICLE 55**Mission « Outre-mer »**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous souhaitons marquer notre opposition au dispositif de continuité territoriale que l'Etat souhaite mettre en œuvre au profit des « français métropolitains » qui souhaiteraient venir s'installer dans les territoires d'Outre-mer.

S'agissant de la continuité territoriale qui bénéficie aux populations ultramarines, les moyens sont tellement insuffisants qu'un récent rapport sénatorial pointait une « discontinuité territoriale ». Régulièrement alerté sur cette question, l'Etat a toujours refusé d'intervenir significativement pour assurer une véritable continuité territoriale aux habitants d'Outre-mer.

Le choix de mettre des moyens pour créer une continuité territoriale efficace uniquement dans le sens Hexagone / Outre-mer ne peut qu'être perçu comme la traduction d'une politique colonialiste et méprisante.

Alors que les habitants d'Outre-mer subissent le chômage, le manque de logement, le manque d'eau, l'Etat impose la venue en masse de « français métropolitains » comme s'il s'agissait d'une solution providentielle.

A l'opposé de ce schéma de pensée d'un autre temps, dans une proposition de loi portée lors de la niche parlementaire de notre groupe nous insistions déjà sur notre volonté de faciliter et de promouvoir l'emploi et le retour des ultramarins dans leur territoire.

La lutte contre la « fuite des cerveaux » doit en effet constituer un enjeu premier de la politique du Gouvernement pour les Outre-mer. L'Hexagone attire plus de 42% des jeunes diplômés des Outre-mer ce qui contribue à accentuer la crise sociale dans ces territoires. Plus d'un quart des 18-24 ans (soit 27% environ) ont migré vers l'Hexagone pour leurs études ou pour y trouver un emploi, selon une enquête de l'INED sur les Départements et Régions d'Outre-mer. Cette « fuite de cerveaux » se voit principalement parmi les plus diplômés. Ceux qui trouvent un emploi après leurs études sur le continent y restent, les autres rentrent, ce qui accentue la crise sociale de l'emploi dans les territoires ultramarins. Ainsi la moitié des jeunes adultes ultramarins se disent prêts à quitter leur territoire s'ils trouvent un emploi ailleurs. Ils seraient ainsi 67% à envisager de partir de Martinique, 58% de Guadeloupe, 56% de Guyane et 41% de la Réunion.

Nous croyons que la réussite des territoires d'Outre-mer doit passer par la réussite de ses habitants et que l'État doit prioritairement aider et accompagner les initiatives locales.